



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales
COMMUNE DE TRESSERRE

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 FEVRIER 2022**

Conseillers municipaux en exercice : 15
Membres présents : 10

Membres absents ayant donné procuration : 3
Conseillers municipaux votants : 13

Présents : Michel THIRIET, Nathalie ARASA, Philippe COURTIAL, Isabelle GOUILLART, Jean-Pierre LHOTE, Aurélie LOPIS, Paul MILHE POUTINGON, Hervé PARRA, Darren RIGBY, Jean-Baptiste TRILLES,

Absent excusé ayant donné procuration : Laurent LEBRETTE à Jean-Baptiste TRILLES, Frédérique VAQUER à Aurélie LOPIS, Stéphanie PLANES à Darren RIGBY.

Absent excusé : Cyrille XIFFRÉ,

Absente : Sabine BAILLIE

Désignation du secrétaire de séance : Nathalie ARASA est nommée secrétaire de séance assistée de Christine SERVAIS, Directrice Générale des Services.

<u>N°</u>	<u>Objet</u>	<u>DELIBERATIONS</u>	<u>VOTE</u>
2022-001	Politique de la ville	Règlementation des coupures d'éclairage public la nuit sur la commune	Majorité 1 contre 12 pour
2022-002	Personnel Communal	Création d'un contrat de projet Volontaire Territorial en Administration	Unanimité
2022-003	Personnel Communal	Modification du tableau des effectifs du personnel communal au 16 février 2022	Unanimité
2022-004	Décision budgétaire	Convention temporaire d'assistance à la gestion des archives communales	Unanimité
2022-005	Décision budgétaire	Caractéristiques et conditions d'acquisition de terrains au droit du lieudit "Canyon"	Unanimité
2022-006	Décision budgétaire	Opération d'investissement : Création d'un Atelier Technique Municipal à l'entrée du village	Majorité 1 contre 12 pour
2022-007	Décision budgétaire	Opération d'investissement : Création de logement communaux dans le bâtiment de l'ancienne Mairie	Majorité 1 abstention 12 pour
2022-008	Décision budgétaire	Opération d'investissement : Restauration du Retable de la Vierge	Unanimité
2022-009	Décision budgétaire	Opération d'investissement : Achat et installation de 2 cabanes à vélos sur le site de l'école	Unanimité

Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de leur affichage. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de leur publicité devant le tribunal administratif de Montpellier

Le secrétaire de séance
Nathalie ARASA